

Mise sous tutelle et succession

Par LEPALOT, le 26/07/2018 à 13:36

Bonjour,

J'ai perdu mon Père l'année dernière en avril 2017.

Je n'ai plus de relations avec ma Mère et mes 2 frères.

Par l'intermédiaire d'un notaire, la succession de mon Père vient de s'ouvrir.

Mes frères ont mis ma Mère en maison de retraite en mars 2018, et je viens de recevoir une lettre recommandée du TGI. Il m'informe que ma Mère a été mise sous tutelle en avril 2018, et ce sont mes 2 frères les tuteurs.

Il y a un appartement, et je pense que mes frères vont le vendre.

Je voudrais savoir si je peux être subrogé tuteur et si je peux m'opposer à la vente.

Concernant la succession de mon Père, normalement ma Mère est usufruitière et les enfants nu-propriétaires.

Merci pour toutes les réponses.

Cordialement

Par Visiteur, le 26/07/2018 à 14:49

Bnjor

La tutelle est une bonne solution lorsque quelqu'un l'esprit en confusion.

Vos frères ne peuvent pas vendre sans votre accord et votre participation

Par LEPALOT, le 27/07/2018 à 08:18

Bonjour,

Merci pour la réponse, mais j'ai vu que les tuteurs avaient le droit de vendre avec accord du Juge des tutelles.

Cordialement